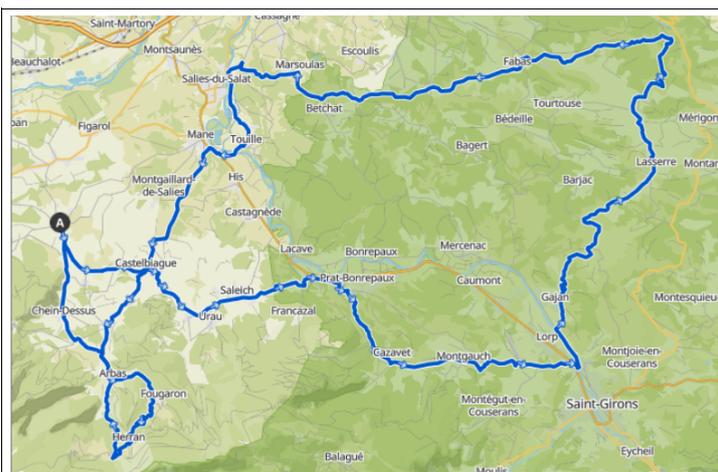


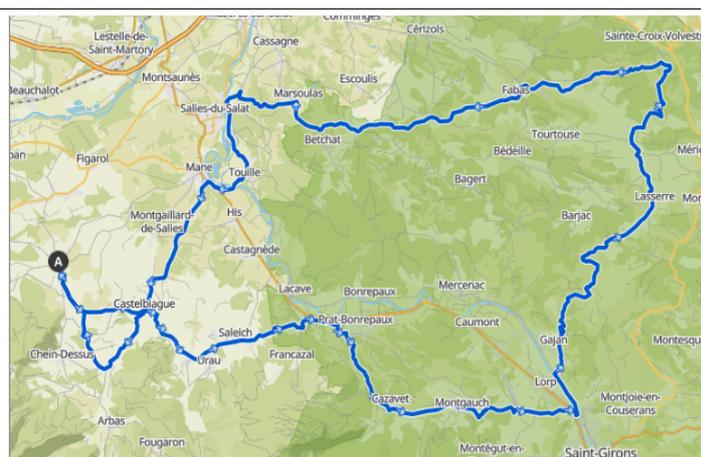
DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

ROUEDE SALLE DES FÊTES

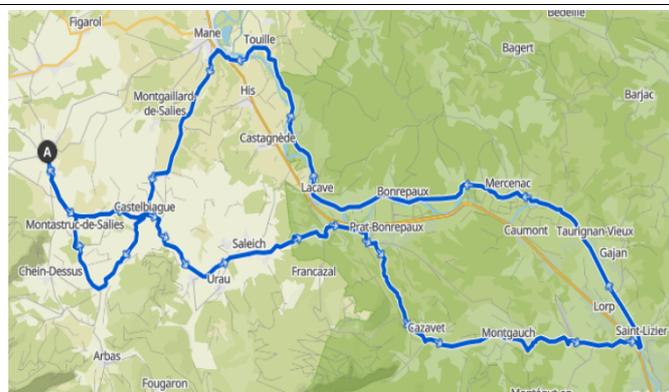
RANDONNEE DU TOUR DU CAGIRE



CIRCUIT ROUGE 104 kms D+ 1610m



CIRCUIT BLEU 88 kms D+ 1190 m



CIRCUIT VERT 64 kms D+ 650 m

Trois circuits sont proposés

Un circuit de 64 kms : ROUEDE –CASTELBIAGUE –
SALEICH- PRAT ET BONREPEAUX- CAZAVET –ST
LIZIER –GAJAN-TAURIGNAN-BONREPEAUX-
TOUILLE- MANE—CASTELBIAGUE-ROUEDE

Un circuit de 88 kms : Idem que le 64 jusqu'à ST LIZIER –
TOURNE A GAJAN – ST CROIX VOLVESTRE- FABAS-
BETCHAT-MARSOULAS-TOUILLE-MANE –
CASTELBIAGUE –ROUEDE

Un circuit de 104 kms : Idem que le 88 kms –en plus lors
retour sur CASTELBIAGUE-ARBAS-FOUGARON-
HERRAN-CHEIN DESSUS –ROUEDE

PROGRAMME

MARCHE PEDESTRE : Durée 1h30 à 2 h. Autour de ROUEDE

**A partir de 12h Remise des récompenses suivi d'un apéritif avec amuse gueule
puis paella, tarte aux pommes, café
Boissons vins rouge et rosé.**

15 € pour le repas. Gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans

INSCRIPTIONS repas avant le 7 septembre dernier délai

Sébastien : 06 32 05 37 54 Eric : 06 40 91 58 23

NUMEROS DE TELEPHONE

SAMU : 15 GENDARMERIE : 17 POMPIERS : 18

ORGANISATION : Sébastien : 06 32 05 37 54 Eric : 06 40 91 58 23

RANDONNEE DU TOUR DU CAGIRE

REGLEMENT

Les inscriptions seront enregistrées à partir de 7 h à la salle des fêtes de ROUEDE(près de l'église)

Le départ de la randonnée se fera au gré des participants.

L'accueil pour le retour sera assuré jusqu'à 13 h.

Placée sous l'égide de la FFCT , cette randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes, licenciés ou non licenciés.

Les participants mineurs doivent être accompagnés par un parent.

Un droit d'inscription est demandé aux participants :

- 5 € pour les non licenciés (assurance incluse)

Il donne droit à diverses prestations (café au départ , ravitaillement sur les trois circuits , pot de convivialité à l'arrivée)

Le ravitaillement se fera à GAJAN

Cette randonnée n'est pas une compétition. Chaque participant devra se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux et préfectoraux, respecter les consignes des organisateurs. Le port du casque est vivement recommandé.

Les participants en VAE (Vélo à Assistance Électrique) s'engagent à respecter la charte d'usage du pratiquant VAE de la FFCT.

Le fait de participer à cette randonnée entraîne l'acceptation de ce règlement et implique que chacun se reconnaît physiquement apte à effectuer cette randonnée.

Le bureau du Vélo Club du Cagire
Siège social : Mairie de 31160 SOUEICH